

CODE DE CONDUITE de la société L. Klein SA à Bienne

Préambule

Fondée à Bienne en 1946, la société L. Klein SA est une entreprise familiale spécialisée dans le commerce d'aciers fins et de métaux semi-finis. Grâce à son vaste stock de produits, elle contribue à la sécurité d'approvisionnement de sa clientèle opérant dans le secteur du traitement des métaux.

1. Respect des droits humains

L. Klein SA respecte les dispositions en vigueur en matière de droits humains et de liberté d'expression. Nous ne tolérons aucune affirmation ni aucun acte qui porte atteinte à la dignité humaine. Nous attendons de toute personne travaillant au sein de l'entreprise qu'elle respecte les droits humains dans son domaine de responsabilité et qu'elle en exige tout autant de toutes les parties prenantes.

2. Respect des lois et des ordonnances

L. Klein SA s'engage à respecter les lois et ordonnances nationales et régionales en lien avec ses activités commerciales. En collaboration avec nos fournisseurs, nous observons et respectons les ordonnances européennes auxquelles est soumis le matériel à livrer.

3. Santé et sécurité

Nous veillons à la santé et à la sécurité de nos collaboratrices et collaborateurs, et mettons en œuvre les mesures de prévention en la matière. Par des mesures ciblées, nous veillons, en particulier, à limiter les risques d'accident et de maladie professionnelle. L'ensemble du personnel est impliqué dans la thématique de la sécurité au travail.

4. Droits des collaboratrices et des collaborateurs

Nous promovons une culture d'entreprise axée sur le respect mutuel, le dialogue personnel, l'ouverture et la prise en compte des intérêts individuels. Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, en particulier en raison de la provenance géographique ou de l'origine sociale, de la couleur de peau et de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, politique ou religieuse, d'un handicap physique ou mental, du genre ou de l'âge. Nous protégeons autant que possible la sphère privée de nos collaboratrices et collaborateurs.

5. Protection des enfants et refus du travail forcé

Conformément aux dispositions légales, nous n'employons pas d'enfants et n'acceptons pas le travail des enfants. Nous ne tolérons pas le travail forcé ni l'emploi de personnes contre leur gré.

6. Environnement

La protection de l'environnement, l'utilisation économe des ressources et le développement durable nous tiennent particulièrement à cœur. Nous assumons notre responsabilité écologique, en particulier dans l'utilisation de technologies d'avenir. Nos collaboratrices et nos collaborateurs sont impliqués dans la réflexion et agissent en conséquence dans tous leurs domaines d'activité. Afin de réduire le volume de déchets, nous mettons des

possibilités de recyclage à disposition. Pour la construction ou la transformation d'installations, nous privilégions autant que possible l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement, recyclables et durables, tels que le bois. L'entreprise est en grande partie énergétiquement neutre et autosuffisante en électricité, grâce à l'utilisation de l'énergie solaire, à la récupération de l'eau de pluie et au chauffage au bois. Nous sensibilisons nos collaboratrices et nos collaborateurs aux aspects écologiques et les encourageons à adopter un comportement respectueux de l'environnement.

7. Comportement en affaires

Nous mettons tout notre savoir et notre savoir-faire au service de notre clientèle, selon une démarche orientée solution. En tant qu'entreprise spécialisée dans le stockage et la vente, nous traitons nos clients et nos fournisseurs sur un même pied d'égalité. Cet engagement exige respect, compréhension, transparence et surtout, de la confiance. Nous ne pouvons nous améliorer en permanence qu'en clarifiant les souhaits de nos clients en collaboration avec nos fournisseurs et en convainquant ces derniers d'apporter des modifications et des améliorations aux matériaux et aux spécifications de matériaux. Le cas échéant, nous nous efforçons de régler à l'amiable les différends avec des partenaires commerciaux, des clients ou des fournisseurs. Nous transmettons toutes les informations relatives aux produits que nous livrons de manière conforme à la vérité et en toute bonne foi.

8. Confidentialité

Il est interdit de transmettre à des tiers des informations confidentielles de clients, de fournisseurs et de l'entreprise, à moins qu'une autorisation en ce sens ait été accordée ou qu'il s'agisse d'informations accessibles au public. Les informations relatives aux affaires commerciales courantes sont soumises aux règles habituelles de confidentialité dans les relations d'affaires.

9. Intégrité

Les relations d'affaires étant basées sur la confiance mutuelle, nous ne tolérons aucune forme d'influence abusive et de corruption, qu'elle soit active ou passive.

10. Protection des données

La protection des données personnelles est garantie par la loi sur la protection des données.

Les collaboratrices et les collaborateurs, ainsi que la direction de L. Klein SA mettent en œuvre les valeurs définies dans le présent Code de conduite, en collaboration avec les clients, les fournisseurs et d'autres parties prenantes, en faisant preuve de sens des responsabilités, d'honnêteté et de fiabilité. Ensemble, et dans un esprit d'estime réciproque, nous assurons ainsi durablement le succès de tous.

Avec nos cordiaux remerciements,

L. Klein SA, Bienne



Olivier Schiess



Philippe Schiess

Bienne, le 10 novembre 2021

V 1